

FONDATION VAUDOISE POUR LA FORMATION DES METIERS DE BOUCHE

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tel. 021 796 33 26
Fax : 021 796 33 52
fondation@metiers-de-bouche.ch
www.metiers-de-bouche.ch

DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONDITIONS D'OCTROI DES DONS

La Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche est une fondation de droit privé, dont le but est de soutenir la formation professionnelle initiale et continue.

Formations soutenues

Les formations soutenues sont les suivantes :

Diplômes professionnels (brevets)

- Chef en restauration avec brevet fédéral
- Cuisinier en hôtellerie et restauration avec brevet fédéral
- Cuisinier d'hôpital, de home et en restauration collective avec brevet fédéral
- Chef d'accueil et d'administration hôtelière avec brevet fédéral
- Gouvernant de maison avec brevet fédéral
- Intendant du secteur hôtelier d'établissement avec brevet fédéral
- Intendant avec brevet fédéral
- Paysanne avec brevet fédéral
- Chef confiseur-pâtissier-glacier avec brevet fédéral
- Boucher-charcutier avec brevet fédéral
- Chef boulanger-pâtissier avec brevet fédéral

Diplômes professionnels supérieurs (maîtrises)

- Chef en restauration diplômé
- Restaurateur diplômé
- Responsable d'établissement en restauration de collectivités diplômé
- Chef de cuisine / Chef de production diplômé
- Maître boucher-charcutier
- Intendant diplômé
- Paysanne diplômée
- Commerçant diplômé en boulangerie-pâtisserie-confiserie
- Pâtissier-confiseur diplômé
- Boulanger-pâtissier diplômé

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Toutes les personnes qui disposent des titres requis pour suivre les cours prévus afin d'obtenir les brevets et diplômes supérieurs :

- qui sont domiciliées dans le canton de Vaud
ou
- qui travaillent dans une entreprise ou un établissement situés sur sol vaudois
et
- qui remplissent le formulaire de demande d'aide (à demander au secrétariat de la Fondation ou à télécharger sur le site www.metiers-de-bouche.ch) avant ou pendant leur formation. Aucun dossier ne sera accepté passé ce délai.

Comment procéder ?

1. S'adresser **en premier lieu** aux fonds des conventions collectives existant dans la branche ou tout autre organisme similaire. Par exemple, "La Tune à la formation", Hotel & Gastro Union, etc. sans oublier la FONPRO (www.fonprosup.ch). Pour plus d'information, voir notre site www.metiers-de-bouche.ch.
2. Remplir **complètement** le formulaire de demande de dons de notre Fondation, avec précision.
3. Renvoyer le formulaire entièrement complété avec toutes les annexes requises ainsi que les copies des demandes mentionnées au point 1, et ceci avec les réponses, **positives ou négatives**, des différents fonds.

Modalités de paiement

En règle générale, le don correspond à la moitié de la totalité des frais occasionnés par les cours et les examens, à l'exclusion de frais de transport et autres.

Le premier paiement intervient dès que le dossier a été accepté, pour autant que ce dernier soit complet. La preuve du premier versement à l'école doit être apportée.

Le deuxième versement intervient après le passage de l'examen, sur production de l'acquiescement de l'inscription à l'examen, ainsi que d'une attestation de présence et de participation à l'examen (à demander à l'organisateur de l'examen) et ceci, que vous ayez réussi ou échoué à cet examen.

Clauses juridiques

Le bénéficiaire d'un don qui arrête les cours préparatoires devra l'annoncer et, en principe, rembourser tout ou partie du don déjà reçu de la Fondation, sur décision du Conseil.

Le bénéficiaire d'un don qui abuse, d'une façon ou d'une autre, de la générosité de la Fondation devra rembourser tout ou partie du don, sur décision du Conseil.

Le for juridique est à Lausanne.

Les décisions de la Fondation ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Seul le Conseil est habilité à prendre les décisions d'octroyer des dons.

Ces conditions d'octroi ont été acceptées par le Conseil lors de sa séance du 27 juin 2008 ; elles sont susceptibles d'être modifiées en tout temps par celui-ci.

Version de janvier 2012 (*remplace les versions antérieures qui ne sont plus valables*).